UNF CHAIRF POUR PROMOUVOIR LA SÛRETÉ DE LA **FABRICATION ADDITIVE** MÉTALLIQUE



INNOVANTES

SOUTENANT **EN**

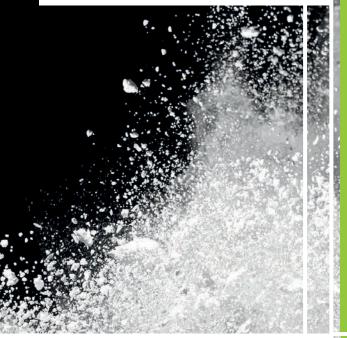
CHAIRE DE

RECHERCHE

SANIFAM

Le développement de la Fabrication Additive Métallique soulève de nombreuses interrogations en matière d'hygiène et sécurité industrielles pour les dirigeants et les salariés. La réduction des risques liés à la toxicité des poudres devient un enjeu majeur nécessitant des solutions de prévention industriellement et économiquement viables.

En créant la Chaire Efficacité Sanitaire SaniFAM, le territoire Auvergne-Rhône-Alpes innove avec des travaux de recherche scientifique ambitieux sur ce thème. Saint-Étienne se positionne ainsi comme le référent spécialiste du sujet.











LA CHAIRE

SaniFAM a pour objectif de quantifier le danger et l'exposition aux émissions générées par les machines de fabrication additive métallique.

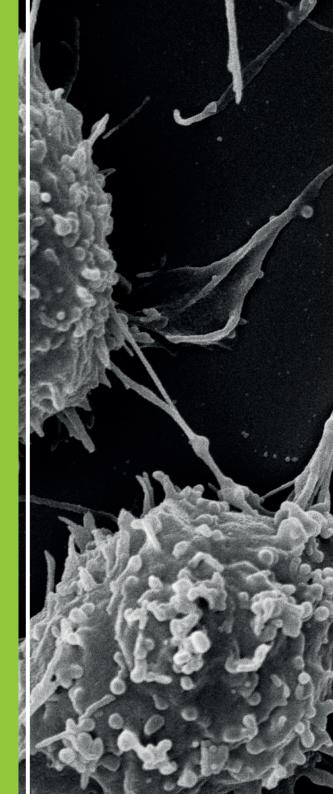
Porté par Mines Saint-Étienne et la branche professionnelle de la métallurgie, l'UIMM Loire, ce projet a besoin de la contribution d'industriels pour participer au financement des chercheurs qui seront mobilisés.

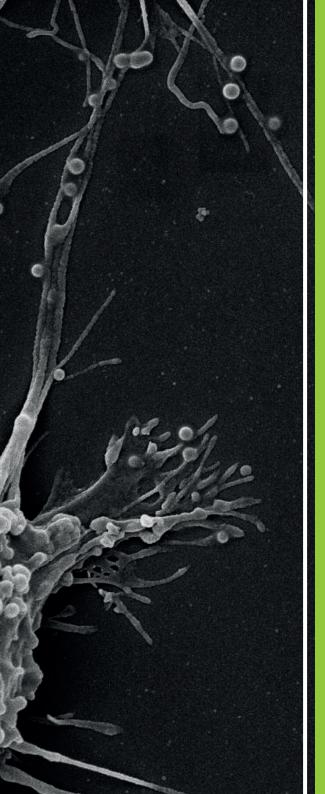
LA MISSION

En conduisant des recherches de haut niveau, SaniFAM contribuera, pour le bénéfice des entreprises :

- à l'émergence et à la diffusion de connaissances innovantes dans des domaines stratégiques pour l'industrie,
- au développement d'innovations techniques et technologiques de protection individuelle et collective.

La Chaire Efficacité Sanitaire, s'appuiera sur une ligne de production qui sera installée sur le Campus Industriel de Mines Saint-Étienne et permettra le déploiement à l'échelle pilote de solutions préventives.





LA FONDATION DE L'INSTITUT MINES-TÉLÉCOM

La Fondation Mines-Télécom a pour but de contribuer au développement et au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les domaines des sciences de l'ingénieur et du management, en particulier dans les domaines du numérique, de l'énergie et de l'industrie du futur par le soutien à des programmes de formation, de recherche et d'innovation en faveur du développement et du rayonnement scientifique de l'IMT et de ses écoles, notamment par le biais du financement de chaires d'enseignement-recherche.

LE RÉGIME FISCAL DES DONS MÉCÉNAT A LA FONDATION

Dans le cadre de l'article 238 bis du code général des impôts tel qu'en vigueur au 1er janvier 2018, des entreprises mécènes pourront effectuer des dons sans contrepartie à La Fondation de l'Institut Mines Télécom, en précisant leur affectation à la chaire SaniFAM. Ceux-ci « ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit de fondations ou associations reconnues d'utilité publique ».



